



COMITÉ SYNDICAL DU 04 JUIN 2026

DEL027CS040626

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le quatre du mois de juin à neuf heures, les membres du Comité syndical se sont réunis au siège du SYDEV, sous la présidence temporaire de Monsieur Roger PRAILE, en tant que doyen d'âge, avant de confier la présidence à Monsieur Laurent FAVREAU, Président élu.

Date de convocation..... : 29/05/2026
 Nombre de délégués syndicaux en exercice : 67

A l'ouverture de la séance :

Nombre de présents..... : 59
 Nombre de pouvoirs..... : 3
 Nombre de votants..... : 62

Etaient présents :

Membres du Comité		Informations
CTE PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	ALBERTEAU Alain - La Châtaigneraie	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	ARNAUD Aurélien - Châteauneuf (Président)	Déport au point 1.13 – DEL026CS
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	BARREAU Cécile - Cugand-La Bernardière (Présidente)	Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DES HERBIERS	BARTHELEMY Steven - Mesnard-La-Barotière (Président)	
CC PAYS DE FONTENAY-VENDEE	BAUDRY Yves - Serigné	
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	BAZIREAU Olivier - Menomblet	
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	BIRE Jean-Paul - Pissotte	
CTE PAYS DES HERBIERS	BOUILLET Mathilde - Mouchamps	
CC VIE ET BOULOGNE	BRIAUD Philippe - Bellevigny	
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	CADON Thierry - Pouillé	
CC PAYS DE MORTAGNE	CADORET Nadia – Saint-Laurent-sur-Sèvre	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	CHADENEAU Michel – La Boissière-des-Landes	
CTE VIE ET BOULOGNE	CHAMPION Gaëlle - Apremont	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	CHARRIER Charles - Challans	
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	CHARRIER Dany – La Boissière-de-Montaigu	
CTE PAYS DES ACHARDS	CHETANNEAU Ludovic – Sainte-Flaive-des-Loups (Président)	
CA TERRES DE MONTAIGU	CORMERAIS Hubert- Saint-Philbert-de-Bouaine	
CTE OCEAN MARAIS DE MONTS	CUCINIELLO Gaëlle – Saint-Jean-de-Monts	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	DELOURME Fabien – Chaillé-Les-Marais	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	DENIS Laurent – Saint-Gervais	
CTE PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	DOTHEE Rachel – Bazoges-en-Pareds (Présidente)	
CTE PAYS SAINT GILLES CROIX DE VIE	DURANTEAU Isabelle – Landevieille (Présidente)	
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	FAVREAU Laurent – Venansault (Président)	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.19 – DEL032CS
CA PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	FAVREAU Thierry - Coex	
CA LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	FORT Etienne – La Roche-sur-Yon	
CA PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	FRANCOIS Hugo – Saint-Fulgent	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS
CC PAYS DE CHANTONNAY	GUIBERT Cyrille – Sainte-Cécile	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	GUIBERT Manuel – Fougeré	Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	GUICHETEAU Mélanie – Les Brouzils	

CTE PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	GUILBAULT Marie-Claire – Chauché (Présidente)	Publié le	
CTE VENDEE SEVRE AUTISE	GUILMINEAU Christian – Saint-Pierre-le-Moignon	ID : 085-200042489-20260604-DEL027CS040626-DE	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	HILLAIRET Marc – Grosbreuil (Président)		
CTE SUD VENDEE LITTORAL	JACQUAT Miguel – Le Gué-de-Velluire		
CC PAYS DE POUZAUGES	JAUD Franck – Réaumur		Déport au point 1.13 – DEL026CS
CTE PAYS DES HERBIERS	JOBARD Pierre – Beaurepaire		Départ après le point 1.6 – DEL019CS
CTE OCEAN MARAIS DE MONTS	JOLLY Vincent – Soullans (Président)		
CTE ILE DE NOIRMOUTIER	LEROY Jean-Jacques – Barbâtre (Président)		
CC SUD VENDEE LITTORAL	MARCHEGAY David – La Bretonnière-la-Claye		
CTE PAYS DE MORTAGNE	MARTINEAU Philippe – Mallièvre (Président)		
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	MERCIER Jean-Luc – La Bruffière		
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	MONGELLAZ Gérard – Les Sables d'Olonne (Président)		
CTE PAYS DES ACHARDS	MONIOT-BEAUMONT Sylvain – Les Achards		Départ à l'issue de l'élection du 5 ^{ème} VP
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	MONNEREAU Thierry – L'Ile d'Olonne		
CTE ILE DE NOIRMOUTIER	NOIROT Jean-Luc – Noirmoutier-en-l'Ile		
CTE PAYS DE CHANTONNAY	PAILLAT Dominique – Saint-Germain-de-Prinçay (Président)		
CC PAYS DES ACHARDS	PAILLUSSON Michel – Martinet		
CA LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	PERON Loïc – Les Sables d'Olonne		Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DE MORTAGNE	PICHON Daniel – Saint-Laurent-sur-Sèvre		
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	PINEAU Anthony – La Ferrière		
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	POUVREAU Hugues – Longèves (Président)		
CTE VENDEE SEVRE AUTISE	PRAILE Roger – Maillé		
CC VENDEE GRAND LITTORAL	RABILLE Jannick – Saint-Vincent-sur-Graon		Arrivée à compter du point 1.2 – DEL015CS
CTE VIE ET BOULOGNE	RAGER Frédéric – Maché		
CC OCEAN MARAIS DE MONTS	ROLLAND Bénédicte – La Barre-de-Monts		
CTE SUD VENDEE LITTORAL	SAUTREAU Éric – Saint-Michel-en-l'Herm (Président)		Déport au point 1.13 – DEL026CS
CTE VIE ET BOULOGNE	TENAUD Gérard – Falleron (Président)		Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	THUE Alain – Notre-Dame-de-Riez		
CTE PAYS DU CHANTONNAY	TONARELLI Valérie – Saint-Vincent-Sterlanges		
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	VALLERIE Jean-Claude – Sainte-Foy		
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	VILLALON Patrick – Talmont-Saint-Hilaire		Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS

S'étaient excusés parmi les délégués et étaient représentés :

Membres du Comité		Pouvoir donné à :
CTE PAYS DE POUZAUGES	MORET Fabien – Saint-Mesmin (Président)	FAVREAU Laurent
CC VENDEE SEVRE AUTISE	POITIERS Patrice – Rives d'Autise	PRAILE Roger
CC PAYS DES HERBIERS	SOULARD Luc – Les Herbiers	BARTHELEMY Steven

S'étaient excusés parmi les délégués :

Membres du Comité	
COMMUNE DE L'ILE D'YEU	BERNARD Patrice - L'Ile d'Yeu (<i>Maire convoqué en l'absence de délégué désigné, conformément aux Statuts du SYDEV</i>)
CC DE L'ILE DE NOIRMOUTIER	CUBERTAFOND-BRECHET Aurélie – Barbâtre
CTE PAYS DE POUZAUGES	GAZEAU Lionel – Tallud-Sainte-Gemme
CC CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	GRALL Yoann – Bois-de-Cené
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	LEPRINCE Raphaël – Brem-sur-Mer

DEL027CS040626 : Désignation des représentants du SYDEV au GIP Vendée Numérique

Le SYDEV a constitué en 2013, avec le Département de la Vendée, un Groupement d'Intérêt Public (GIP) pour le développement du très haut débit dénommé « GIP Vendée Numérique ».

Le GIP Vendée Numérique est administré par un conseil d'administration, comprenant 10 administrateurs répartis comme suit :

- 6 administrateurs titulaires pour le Département,
- 4 administrateurs titulaires pour le SYDEV.

Les organes délibérants des membres du GIP doivent également désigner des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Les administrateurs sont élus pour la durée de leur mandat au sein de l'organisme qu'ils représentent.

En vertu de l'article 7-1 de la convention constitutive du GIP Vendée Numérique, sur la proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical du SYDEV est invité à désigner ses 4 administrateurs titulaires et 4 administrateurs suppléants.

Le Comité syndical peut décider à l'unanimité de procéder au vote à main levée.

Sur la proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical est invité à délibérer afin :

- De recourir au vote à main levée,
- De désigner les administrateurs titulaires et les administrateurs suppléants représentant le SYDEV au sein du GIP Vendée Numérique, pour le Mandat 2026-2032.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-21, L.2121-33, L.5211-1, L.5711-1

Vu la délibération du comité syndical n°DEL015CS120413, en date du 12 avril 2013, portant sur l'approbation de la convention constitutive du GIP Vendée Numérique pour le développement du très haut débit entre le SYDEV et le Conseil Départemental de la Vendée et sur l'adhésion du SYDEV,

Considérant qu'en vertu de l'article 7-1 de la convention constitutive du GIP Vendée Numérique, le Comité syndical du SYDEV élit 4 administrateurs titulaires et 4 administrateurs suppléants,

Considérant que les délégués du Comité syndical du SYDEV au conseil d'administration du GIP Vendée Numérique sont élus au scrutin à la majorité absolue et que, si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative,

Considérant qu'en cas d'égalité de suffrage, le candidat le plus âgé est élu,

Considérant la candidature des élus(es) suivant(e)s :

- Administrateurs titulaires :
 - Madame BARREAU Cécile
 - Monsieur TENAUD Gérard
 - Madame DURANTEAU Isabelle
 - Monsieur POUVREAU Hugues
- Administrateurs suppléants :
 - Monsieur FRANCOIS Hugo
 - Monsieur JACQUAT Miguel
 - Monsieur BIRE Jean-Paul
 - Monsieur PAILLUSSON Michel.

Considérant que le Comité syndical du SYDEV peut décider, à l'unanimité, de recourir au vote à main levée,

Après en avoir délibéré,

PRESENTS	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	SUFFRAGES EXPRIMES
58	61	61	0	0	61

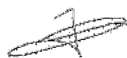
A l'unanimité, le Comité syndical décide :

- De recourir au vote à main levée,
- De désigner en tant qu'administrateurs titulaires au sein du GIP Vendée Numérique, pour le Mandat 2026-2032 :
 - Madame BARREAU Cécile
 - Monsieur TENAUD Gérard
 - Madame DURANTEAU Isabelle
 - Monsieur POUVREAU Hugues
- De désigner en tant qu'administrateurs suppléants au sein du GIP Vendée Numérique, pour le Mandat 2026-2032 :
 - Monsieur FRANCOIS Hugo
 - Monsieur JACQUAT Miguel
 - Monsieur BIRE Jean-Paul
 - Monsieur PAILLUSSON Michel.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

LE PRESIDENT,



Manuel Guibert
Sydev - 6ème Vice-Président
5 juin 2026



Laurent Favreau
Président du Sydev
5 juin 2026

PUBLIE LE 5 JUIN 2026

Manuel GUIBERT**Laurent FAVREAU**



COMITÉ SYNDICAL DU 04 JUIN 2026

DEL032CS040626

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le quatre du mois de juin à neuf heures, les membres du Comité syndical se sont réunis au siège du SYDEV, sous la présidence temporaire de Monsieur Roger PRAILE, en tant que doyen d'âge, avant de confier la présidence à Monsieur Laurent FAVREAU, Président élu.

Date de convocation..... : 29/05/2026
 Nombre de délégués syndicaux en exercice : 67

A l'ouverture de la séance :

Nombre de présents..... : 59
 Nombre de pouvoirs : 3
 Nombre de votants : 62

Etaient présents :

Membres du Comité		Informations
CTE PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	ALBERTEAU Alain - La Châtaigneraie	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	ARNAUD Aurélien - Châteauneuf (Président)	Déport au point 1.13 – DEL026CS
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	BARREAU Cécile - Cugand-La Bernardière (Présidente)	Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DES HERBIERS	BARTHELEMY Steven - Mesnard-La-Barotière (Président)	
CC PAYS DE FONTENAY-VEENDEE	BAUDRY Yves - Serigné	
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	BAZIREAU Olivier - Menomblet	
CTE PAYS DE FONTENAY-VEENDEE	BIRE Jean-Paul - Pissotte	
CTE PAYS DES HERBIERS	BOUILLET Mathilde - Mouchamps	
CC VIE ET BOULOGNE	BRIAUD Philippe - Bellevigny	
CTE PAYS DE FONTENAY-VEENDEE	CADON Thierry - Pouillé	
CC PAYS DE MORTAGNE	CADORET Nadia – Saint-Laurent-sur-Sèvre	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	CHADENEAU Michel – La Boissière-des-Landes	
CTE VIE ET BOULOGNE	CHAMPION Gaëlle - Apremont	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	CHARRIER Charles - Challans	
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	CHARRIER Dany – La Boissière-de-Montaigu	
CTE PAYS DES ACHARDS	CHETANNEAU Ludovic – Sainte-Flaive-des-Loups (Président)	
CA TERRES DE MONTAIGU	CORMERAIS Hubert- Saint-Philbert-de-Bouaine	
CTE OCEAN MARAIS DE MONTS	CUCINIELLO Gaëlle – Saint-Jean-de-Monts	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	DELOURME Fabien – Chaillé-Les-Marais	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	DENIS Laurent – Saint-Gervais	
CTE PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	DOTHEE Rachel – Bazoges-en-Pareds (Présidente)	
CTE PAYS SAINT GILLES CROIX DE VIE	DURANTEAU Isabelle – Landevieille (Présidente)	
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	FAVREAU Laurent – Venansault (Président)	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.19 – DEL032CS
CA PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	FAVREAU Thierry - Coex	
CA LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	FORT Etienne – La Roche-sur-Yon	
CA PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	FRANCOIS Hugo – Saint-Fulgent	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS
CC PAYS DE CHANTONNAY	GUIBERT Cyrille – Sainte-Cécile	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	GUIBERT Manuel – Fougeré	Déport au point 1.20 –

CTE PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	GUICHETEAU Mélanie – Les Brouzils	
CTE PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	GUILBAULT Marie-Claire – Chauché (Présidente)	
CTE VENDEE SEVRE AUTISE	GUILMINEAU Christian – Saint-Pierre-le-Vieux	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	HILLAIRET Marc – Grosbreuil (Président)	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	JACQUAT Miguel – Le Gué-de-Velluire	
CC PAYS DE POUZAUGES	JAUD Franck – Réaumur	Déport au point 1.13 – DEL026CS
CTE PAYS DES HERBIERS	JOBARD Pierre – Beaurepaire	Départ après le point 1.6 – DEL019CS
CTE OCEAN MARAIS DE MONTS	JOLLY Vincent – Soullans (Président)	
CTE ILE DE NOIRMOUTIER	LEROY Jean-Jacques – Barbâtre (Président)	
CC SUD VENDEE LITTORAL	MARCHEGAY David – La Bretonnière-la-Claye	
CTE PAYS DE MORTAGNE	MARTINEAU Philippe – Mallièvre (Président)	
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	MERCIER Jean-Luc – La Bruffière	
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	MONGELLAZ Gérard – Les Sables d'Olonne (Président)	
CTE PAYS DES ACHARDS	MONIOT-BEAUMONT Sylvain – Les Achards	Départ à l'issue de l'élection du 5 ^{ème} VP
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	MONNEREAU Thierry – L'Ile d'Olonne	
CTE ILE DE NOIRMOUTIER	NOIROT Jean-Luc – Noirmoutier-en-l'Ile	
CTE PAYS DE CHANTONNAY	PAILLAT Dominique – Saint-Germain-de-Prinçay (Président)	
CC PAYS DES ACHARDS	PAILLUSSON Michel – Martinet	
CA LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	PERON Loïc – Les Sables d'Olonne	Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DE MORTAGNE	PICHON Daniel – Saint-Laurent-sur-Sèvre	
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	PINEAU Anthony – La Ferrière	
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	POUVREAU Hugues – Longèves (Président)	
CTE VENDEE SEVRE AUTISE	PRAILE Roger – Maillé	
CC VENDEE GRAND LITTORAL	RABILLE Jannick – Saint-Vincent-sur-Graon	Arrivée à compter du point 1.2 – DEL015CS
CTE VIE ET BOULOGNE	RAGER Frédéric - Maché	
CC OCEAN MARAIS DE MONTS	ROLLAND Bénédicte – La Barre-de-Monts	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	SAUTREAU Éric – Saint-Michel-en-l'Herm (Président)	Déport au point 1.13 – DEL026CS
CTE VIE ET BOULOGNE	TENAUD Gérard – Falleron (Président)	Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	THUE Alain – Notre-Dame-de-Riez	
CTE PAYS DU CHANTONNAY	TONARELLI Valérie – Saint-Vincent-Sterlanges	
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	VALLERIE Jean-Claude – Sainte-Foy	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	VILLALON Patrick – Talmont-Saint-Hilaire	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS

S'étaient excusés parmi les délégués et étaient représentés :

Membres du Comité		Pouvoir donné à :
CTE PAYS DE POUZAUGES	MORET Fabien – Saint-Mesmin (Président)	FAVREAU Laurent
CC VENDEE SEVRE AUTISE	POITIERS Patrice – Rives d'Autise	PRAILE Roger
CC PAYS DES HERBIERS	SOULARD Luc – Les Herbiers	BARTHELEMY Steven

S'étaient excusés parmi les délégués :

Membres du Comité	
COMMUNE DE L'ILE D'YEU	BERNARD Patrice - L'Ile d'Yeu (<i>Maire convoqué en l'absence de délégué désigné, conformément aux Statuts du SYDEV</i>)
CC DE L'ILE DE NOIRMOUTIER	CUBERTAFOND-BRECHET Aurélia – Barbâtre
CTE PAYS DE POUZAUGES	GAZEAU Lionel – Tallud-Sainte-Gemme
CC CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	GRALL Yoann – Bois-de-Cené
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	LEPRINCE Raphaël – Brem-sur-Mer

DEL032CS040626 : Fixation de l'indemnité de fonction du Président du SYDEV

Des indemnités de fonction peuvent être allouées aux Présidents et Vice-présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale sans fiscalité propre – syndicats de communes et syndicats mixtes composés exclusivement de communes et d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

La population servant d'assiette de calcul de l'indemnisation des Présidents et Vice-présidents des syndicats de communes est la population comprise dans le ressort territorial duquel le syndicat exerce ses compétences.

La population de la Vendée excède 200 000 habitants et de ce fait, le SYDEV relève de la strate de population de plus de 200 000 habitants.

Sur proposition de Monsieur le Premier Vice-Président, le Comité syndical est invité à délibérer afin :

- D'accorder une indemnité de fonction à Monsieur le Président du SYDEV,
- De fixer le montant brut mensuel de cette indemnité de fonction à 37.41% à l'indice brut mensuel terminal de la fonction publique (montant du point d'indice fonction publique fixé par décret portant sur la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation).
- D'autoriser Monsieur le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer toutes pièces ayant trait à l'indemnité de fonction du Président du SYDEV.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-12, L.5711-1 et R.5212-1,

Vu la délibération n°DEL014CS040626, en date du 04 juin 2026, relative à l'élection du Président du SYDEV,

Après en avoir délibéré,

PRESENTS	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	SUFFRAGES EXPRIMES
57	59	58	0	1	58
				M. Laurent DENIS	

Le Comité syndical décide :

- D'accorder une indemnité de fonction à Monsieur le Président du SYDEV,
- De fixer le montant brut mensuel de cette indemnité de fonction à 37.41% à l'indice brut mensuel terminal de la fonction publique (montant du point d'indice fonction publique fixé par décret portant sur la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation).
- D'autoriser Monsieur le Président, ou le Vice-président délégué à signer toutes pièces ayant trait à l'indemnité de fonction du Président du SYDEV.

Le tableau récapitulatif des indemnités de fonction allouées au Président et aux Vice-Présidents du SYDEV est joint en annexe de la présente délibération.

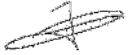
La dépense est imputée au chapitre 65, article 65311 du budget du SYDEV.

Monsieur Laurent FAVREAU, porteur du pouvoir de Monsieur Fabien MORET, a quitté la salle lors de l'examen de ce point. Il n'a pris part ni au débat, ni au vote de la présente délibération. Conformément à l'article L.2131-11 du CGCT, ce départ n'a pas d'incidence sur le calcul du quorum.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

LE PRESIDENT,



Manuel Guibert
Sydev - 6ème Vice-Président
5 juin 2026



Laurent Favreau
Président du Sydev
5 juin 2026

Manuel GUIBERT

PUBLIE LE 5 JUIN 2026

Laurent FAVREAU

Tableau récapitulatif des indemnités de fonction versées au Président et aux Vice-présidents du SYDEV (articles L5211.12, L5711-1 et R5212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Annexe aux délibérations du comité syndical du SYDEV n° DEL032CS040626 et n° DEL033CS040626, en date du 4 juin 2026, portant respectivement attribution des indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents du SYDEV

FAVREAU Laurent	Président	37.41% de l'IB mensuel terminal de la fonction publique
VILLALON Patrick	1 ^{er} Vice-président	18.70% de l'IB mensuel terminal de la fonction publique
PERON Loïc	2 ^{ème} Vice-président	18.70% de l'IB mensuel terminal de la fonction publique
TENAUD Gérard	3 ^{ème} Vice-président	18.70% de l'IB mensuel terminal de la fonction publique
GUIBERT Cyrille	4 ^{ème} Vice-président	18.70% de l'IB mensuel terminal de la fonction publique
FRANCOIS Hugo	5 ^{ème} Vice-président	18.70% de l'IB mensuel terminal de la fonction publique
BARREAU Cécile	6 ^{ème} Vice-président	18.70% de l'IB mensuel terminal de la fonction publique
GUIBERT Manuel	7 ^{ème} Vice-président	18.70% de l'IB mensuel terminal de la fonction publique



COMITÉ SYNDICAL DU 04 JUIN 2026

DEL033CS040626

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le quatre du mois de juin à neuf heures, les membres du Comité syndical se sont réunis au siège du SYDEV, sous la présidence temporaire de Monsieur Roger PRAILE, en tant que doyen d'âge, avant de confier la présidence à Monsieur Laurent FAVREAU, Président élu.

Date de convocation..... : 29/05/2026
 Nombre de délégués syndicaux en exercice : 67

A l'ouverture de la séance :

Nombre de présents..... : 59
 Nombre de pouvoirs : 3
 Nombre de votants : 62

Etaient présents :

Membres du Comité		Informations
CTE PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	ALBERTEAU Alain - La Châtaigneraie	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	ARNAUD Aurélien - Châteauneuf (Président)	Déport au point 1.13 – DEL026CS
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	BARREAU Cécile - Cugand-La Bernardière (Présidente)	Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DES HERBIERS	BARTHELEMY Steven - Mesnard-La-Barotière (Président)	
CC PAYS DE FONTENAY-VEENDEE	BAUDRY Yves - Serigné	
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	BAZIREAU Olivier - Menomblet	
CTE PAYS DE FONTENAY-VEENDEE	BIRE Jean-Paul - Pissotte	
CTE PAYS DES HERBIERS	BOUILLET Mathilde - Mouchamps	
CC VIE ET BOULOGNE	BRIAUD Philippe - Bellevigny	
CTE PAYS DE FONTENAY-VEENDEE	CADON Thierry - Pouillé	
CC PAYS DE MORTAGNE	CADORET Nadia – Saint-Laurent-sur-Sèvre	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	CHADENEAU Michel – La Boissière-des-Landes	
CTE VIE ET BOULOGNE	CHAMPION Gaëlle - Apremont	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	CHARRIER Charles - Challans	
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	CHARRIER Dany – La Boissière-de-Montaigu	
CTE PAYS DES ACHARDS	CHETANNEAU Ludovic – Sainte-Flaive-des-Loups (Président)	
CA TERRES DE MONTAIGU	CORMERAIS Hubert- Saint-Philbert-de-Bouaine	
CTE OCEAN MARAIS DE MONTS	CUCINIELLO Gaëlle – Saint-Jean-de-Monts	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	DELOURME Fabien – Chaillé-Les-Marais	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	DENIS Laurent – Saint-Gervais	
CTE PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	DOTHEE Rachel – Bazoges-en-Pareds (Présidente)	
CTE PAYS SAINT GILLES CROIX DE VIE	DURANTEAU Isabelle – Landevieille (Présidente)	
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	FAVREAU Laurent – Venansault (Président)	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.19 – DEL033CS
CA PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	FAVREAU Thierry - Coex	
CA LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	FORT Etienne – La Roche-sur-Yon	
CA PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	FRANCOIS Hugo – Saint-Fulgent	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS
CC PAYS DE CHANTONNAY	GUIBERT Cyrille – Sainte-Cécile	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	GUIBERT Manuel – Fougeré	Déport au point 1.20 –

CTE PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	GUICHETEAU Mélanie – Les Brouzils	
CTE PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	GUILBAULT Marie-Claire – Chauché (Présidente)	
CTE VENDEE SEVRE AUTISE	GUILMINEAU Christian – Saint-Pierre-le-Vieux	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	HILLAIRET Marc – Grosbreuil (Président)	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	JACQUAT Miguel – Le Gué-de-Velluire	
CC PAYS DE POUZAUGES	JAUD Franck – Réaumur	Déport au point 1.13 – DEL026CS
CTE PAYS DES HERBIERS	JOBARD Pierre – Beaurepaire	Départ après le point 1.6 – DEL019CS
CTE OCEAN MARAIS DE MONTs	JOLLY Vincent – Soullans (Président)	
CTE ILE DE NOIRMOUTIER	LEROY Jean-Jacques – Barbâtre (Président)	
CC SUD VENDEE LITTORAL	MARCHEGAY David – La Bretonnière-la-Claye	
CTE PAYS DE MORTAGNE	MARTINEAU Philippe – Mallièvre (Président)	
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	MERCIER Jean-Luc – La Bruffière	
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	MONGELLAZ Gérard – Les Sables d'Olonne (Président)	
CTE PAYS DES ACHARDS	MONIOT-BEAUMONT Sylvain – Les Achards	Départ à l'issue de l'élection du 5 ^{ème} VP
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	MONNEREAU Thierry – L'Ile d'Olonne	
CTE ILE DE NOIRMOUTIER	NOIROT Jean-Luc – Noirmoutier-en-l'Ile	
CTE PAYS DE CHANTONNAY	PAILLAT Dominique – Saint-Germain-de-Prinçay (Président)	
CC PAYS DES ACHARDS	PAILLUSSON Michel – Martinet	
CA LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	PERON Loïc – Les Sables d'Olonne	Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DE MORTAGNE	PICHON Daniel – Saint-Laurent-sur-Sèvre	
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	PINEAU Anthony – La Ferrière	
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	POUVREAU Hugues – Longèves (Président)	
CTE VENDEE SEVRE AUTISE	PRAILE Roger – Maillé	
CC VENDEE GRAND LITTORAL	RABILLE Jannick – Saint-Vincent-sur-Graon	Arrivée à compter du point 1.2 – DEL015CS
CTE VIE ET BOULOGNE	RAGER Frédéric - Maché	
CC OCEAN MARAIS DE MONTs	ROLLAND Bénédicte – La Barre-de-Monts	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	SAUTREAU Éric – Saint-Michel-en-l'Herm (Président)	Déport au point 1.13 – DEL026CS
CTE VIE ET BOULOGNE	TENAUD Gérard – Falleron (Président)	Déport au point 1.20 – DEL033CS
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	THUE Alain – Notre-Dame-de-Riez	
CTE PAYS DU CHANTONNAY	TONARELLI Valérie – Saint-Vincent-Sterlanges	
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	VALLERIE Jean-Claude – Sainte-Foy	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	VILLALON Patrick – Talmont-Saint-Hilaire	Déport aux points 1.13 – DEL026CS et 1.20 – DEL033CS

S'étaient excusés parmi les délégués et étaient représentés :

Membres du Comité		Pouvoir donné à :
CTE PAYS DE POUZAUGES	MORET Fabien – Saint-Mesmin (Président)	FAVREAU Laurent
CC VENDEE SEVRE AUTISE	POITIERS Patrice – Rives d'Autise	PRAILE Roger
CC PAYS DES HERBIERS	SOULARD Luc – Les Herbiers	BARTHELEMY Steven

S'étaient excusés parmi les délégués :

Membres du Comité	
COMMUNE DE L'ILE D'YEU	BERNARD Patrice - L'Ile d'Yeu (<i>Maire convoqué en l'absence de délégué désigné, conformément aux Statuts du SYDEV</i>)
CC DE L'ILE DE NOIRMOUTIER	CUBERTAFOND-BRECHET Aurélie – Barbâtre
CTE PAYS DE POUZAUGES	GAZEAU Lionel – Tallud-Sainte-Gemme
CC CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	GRALL Yoann – Bois-de-Cené
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	LEPRINCE Raphaël – Brem-sur-Mer

DEL033CS040626 : Fixation de l'indemnité de fonction des Vice-présidents du SYDEV

Des indemnités de fonction peuvent être allouées aux Présidents et Vice-présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale sans fiscalité propre – syndicats de communes et syndicats mixtes composés exclusivement de communes et d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

La population servant d'assiette de calcul de l'indemnisation des Présidents et Vice-présidents des syndicats de communes est la population comprise dans le ressort territorial duquel le syndicat exerce ses compétences.

La population de la Vendée excède 200 000 habitants et de ce fait, le SYDEV relève de la strate de population de plus de 200 000 habitants.

Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical est invité à délibérer afin :

- D'accorder une indemnité de fonction aux Vice-présidents,
- De fixer le montant brut mensuel de l'indemnité de fonction, attribuée à chaque Vice-président du SYDEV, à 18.70 % à l'indice brut mensuel terminal de la fonction publique (montant du point d'indice fonction publique fixé par décret portant sur la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation),
- D'autoriser Monsieur le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer toutes pièces ayant trait à l'indemnité de fonction du Président du SYDEV.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-12, L.5711-1 et R.5212-1,

Vu la délibération n°DEL015CS040626, en date du 04 juin 2026, portant création de 7 postes de Vice-présidents pour le Mandat 2026-2032,

Vu la délibération n°DEL016CS040626, en date du 04 juin 2026, relative à l'élection des 7 Vice-présidents,

Après en avoir délibéré,

PRESENTS	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	SUFFRAGES EXPRIMES
51	54	53	0	1	53
				M. Laurent DENIS	

Le Comité syndical décide :

- D'accorder une indemnité de fonction aux Vice-présidents,
- De fixer le montant brut mensuel de l'indemnité de fonction, attribuée à chaque Vice-président du SYDEV, à 18.70 % à l'indice brut mensuel terminal de la fonction publique (montant du point d'indice fonction publique fixé par décret portant sur la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation),
- D'autoriser Monsieur le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer toutes pièces ayant trait à l'indemnité de fonction du Président du SYDEV.

Le tableau récapitulatif des indemnités de fonction allouées au Président et aux Vice-Présidents du SYDEV est joint en annexe de la présente délibération.

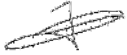
La dépense est imputée au chapitre 65, article 65311 du budget du SYDEV.

Messieurs Patrick VILLALON, Loïc PERON, Gérard TENAUD, Cyrille GUIBERT, Hugo FRANCOIS, Manuel GUIBERT et Madame Cécile BARREAU ont quitté la salle lors de l'examen de ce point. Ils n'ont pris part ni au débat, ni au vote de la présente délibération. Conformément à l'article L.2131-11 du CGCT, ces départs n'ont pas d'incidence sur le calcul du quorum.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

LE PRESIDENT,



Manuel Guibert
Sydev - 6ème Vice-Président
5 juin 2026



Laurent Favreau
Président du Sydev
5 juin 2026

Manuel GUIBERT

PUBLIE LE 5 JUIN 2026

Laurent FAVREAU

Tableau récapitulatif des indemnités de fonction versées au Président et aux Vice-présidents du SYDEV (articles L5211.12, L5711-1 et R5212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Annexe aux délibérations du comité syndical du SYDEV n° DEL032CS040626 et n° DEL033CS040626, en date du 4 juin 2026, portant respectivement attribution des indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents du SYDEV

FAVREAU Laurent	Président	37.41% de l'IB mensuel terminal de la fonction publique
VILLALON Patrick	1 ^{er} Vice-président	18.70% de l'IB mensuel terminal de la fonction publique
PERON Loïc	2 ^{ème} Vice-président	18.70% de l'IB mensuel terminal de la fonction publique
TENAUD Gérard	3 ^{ème} Vice-président	18.70% de l'IB mensuel terminal de la fonction publique
GUIBERT Cyrille	4 ^{ème} Vice-président	18.70% de l'IB mensuel terminal de la fonction publique
FRANCOIS Hugo	5 ^{ème} Vice-président	18.70% de l'IB mensuel terminal de la fonction publique
BARREAU Cécile	6 ^{ème} Vice-président	18.70% de l'IB mensuel terminal de la fonction publique
GUIBERT Manuel	7 ^{ème} Vice-président	18.70% de l'IB mensuel terminal de la fonction publique